

AVIS PUBLIC



CONSULTATION PUBLIQUE

Portant sur le premier projet de règlement numéro 22-824 modifiant le règlement numéro 20-776 sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Avis public est par la présente donné :

- Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté, à une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le projet de règlement numéro 22-824 modifiant le règlement numéro 20-776 sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;
- Que cette assemblée publique se tiendra le lundi, 30 janvier 2023, à 19h30 dans l'ancien hôtel de ville situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Que le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.
- Que le projet de règlement numéro 22-824 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette disposition s'applique au lot 5 949 758.



Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 11 janvier 2023

Avis numéro : 2022-70

M. Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)

le 11 janvier 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 11 janvier 2023.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe